



Les différentes catégories d'accueils collectifs de mineurs



L'[instruction du 22 novembre 2006](#) définit un accueil collectif de mineurs comme un accueil « situé hors du domicile parental, se déroulant pendant les vacances et les loisirs des mineurs, à caractère éducatif, entrant dans l'une des catégories définies à [l'article R227-1 du CASF](#), ouverts aux mineurs dès leur inscription dans un établissement scolaire ».

Il existe trois catégories d'accueils :

- les accueils sans hébergement,
- les accueils avec hébergement,
- les accueils de scoutisme.



Les accueils sans hébergement :

Accueil de loisirs extrascolaires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Minimum 7 mineurs ❖ Au moins 14j/an et 2h/j ❖ Les samedis, dimanches et vacances scolaires ❖ 300 mineurs maximum ❖ Activités diverses et fréquentation régulière des mineurs.
Accueil de loisirs périscolaires	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Minimum 7 mineurs ❖ Au moins 14j/an et 2h/j ❖ Les matins, midis et soirs pendant l'école et le mercredi ❖ Maximum : effectif de l'école ou 300 mineurs si plusieurs sites ❖ Activités diverses et fréquentation régulière des mineurs.
Accueil de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 7 à 40 mineurs âgés de 14 ans et + ❖ Au moins 14j/an ❖ Selon un besoin particulier

CONTACT :



sdjes46@ac-toulouse.fr

05.67.76.55.26

QR Code





Les accueils avec hébergement :

Activité accessoire d'un accueil de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Public : les mineurs inscrits à l'accueil de loisirs ❖ Hébergement de 1 à 4 nuits ❖ Á proximité de l'accueil pour que le directeur puisse se rendre sur place rapidement ❖ 2 encadrants minimum
Séjour de vacances	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Minimum 7 mineurs ❖ Hébergement de 4 nuits ou plus ❖ Activités diverses
Séjour court	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Minimum 7 mineurs ❖ Hébergement de 1 à 3 nuits ❖ Activités diverses
Séjour spécifique	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Minimum 7 mineurs ❖ Mineurs de plus de 6 ans ❖ Activités particulières ❖ Séjours sportifs ; artistiques et culturels <p>Linguistiques, chantiers de bénévoles, rencontres européennes de jeunes ou soutenues par l'OFAJ + office Franco-Québécois</p>
Séjour de vacances dans une famille	<ul style="list-style-type: none"> ❖ De 2 à 6 mineurs ❖ En France, pendant les vacances scolaires ❖ Hébergement de 4 nuits ou plus ❖ Dans une famille

Les accueils avec et sans hébergement :

L'accueil de scoutisme	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Minimum 7 mineurs ❖ Par une association agréée au niveau national
-------------------------------	--

CONTACT :



sdjes46@ac-toulouse.fr

[05.67.76.55.26](tel:05.67.76.55.26)

QR Code

